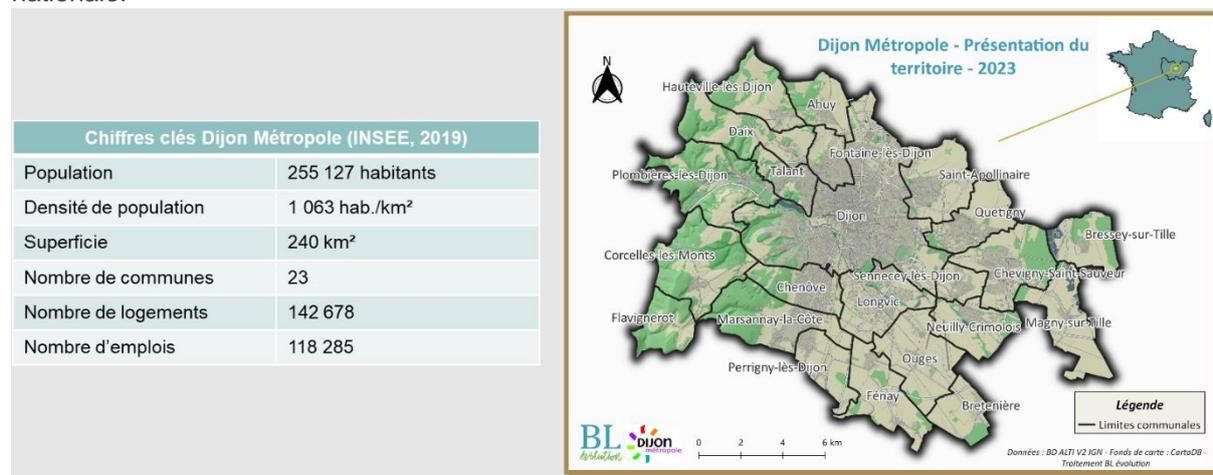




Annexe 5 : Les éléments de contexte

1.1 Dijon Métropole, une collectivité écologique pionnière et ambitieuse

Avec 160.000 habitants et une agglomération de près de 260.000 habitants en croissance, répartis en 23 communes, Dijon est située entre Paris et Lyon sur un axe Rhin-Rhône à proximité de l'Allemagne et de la Suisse. C'est un territoire dense et urbain avec 1063 hab./km² contre 107 hab./km² en moyenne nationale.



Reconnue en France comme à l'international, Dijon se distingue par son histoire et son patrimoine : elle dispose d'une double reconnaissance UNESCO (Repas gastronomique des Français, patrimoine culturel immatériel de l'Humanité depuis 2010 et Climats du Vignoble de Bourgogne, Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2015) et d'une labellisation « Ville d'Art et d'Histoire » en 2008. Aujourd'hui, la ville a à cœur de préserver son identité, son art de vivre et son riche patrimoine, tout en mettant le développement durable au service du cadre de vie de ses habitants.

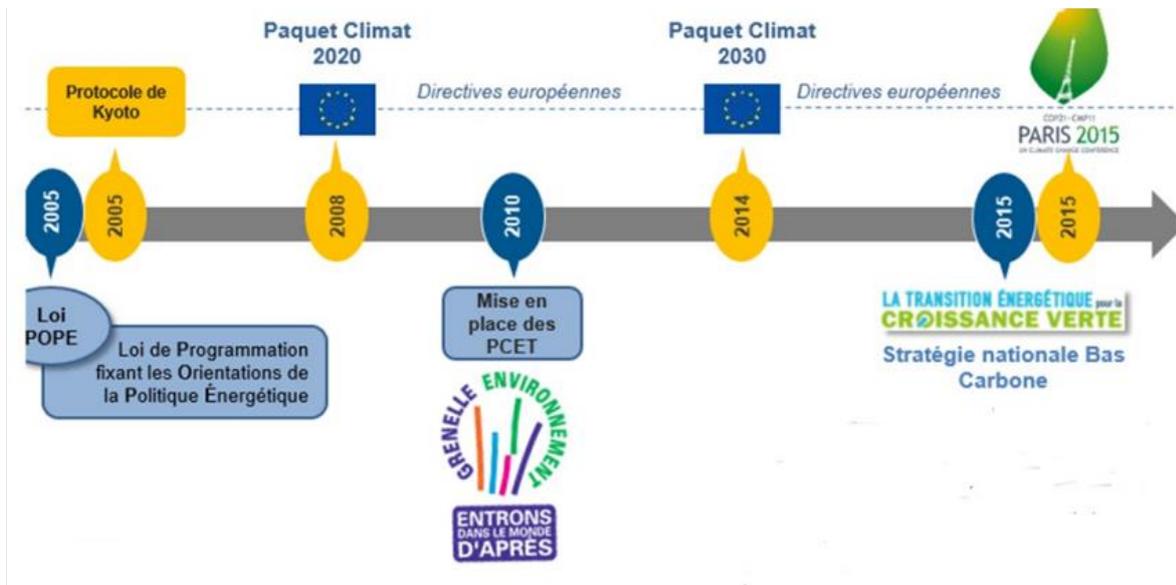
Pionnière avec son muséum d'histoire naturelle fondé en 1836, aujourd'hui pôle scientifique et lieu de diffusion dédié à la biodiversité et à la préservation de la nature urbaine, la métropole est l'héritière d'une forte conscience environnementale qu'elle entretient avec vigueur. Elle poursuit son ambition de ville durable et pilote les mutations profondes de son organisation que cela implique.

Dans sa démarche de développement durable, la métropole mise également sur son vignoble et son patrimoine agricole. Dans le sillage du pôle de compétitivité Vitagora « Goût, nutrition, santé », labellisé en 2005, ainsi que de sa Légumerie, Dijon métropole ambitionne d'être un territoire précurseur de la transition agricole et alimentaire durable. Elle se veut vitrine d'une agriculture urbaine performante, fondée sur des modèles économiques viables, pour des productions locales. Capitale historique de la Bourgogne, la métropole de Dijon a déjà participé à la réduction de 23% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La clé de la réussite : conjuguer son action, celle des partenaires (associations, entreprises, collectivités) et des habitants des 23 communes, qui sont nombreux à s'engager pour le climat, chacun à leur manière, chacun à leur échelle.

Un défi climatique : des réponses à toutes les échelles

Les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) en France trouvent leur origine dans plusieurs grandes directives et accords internationaux qui ont orienté les politiques climatiques et énergétiques à

l'échelle nationale. Parmi les principales directives mondiales influençant la mise en place des PCAET :

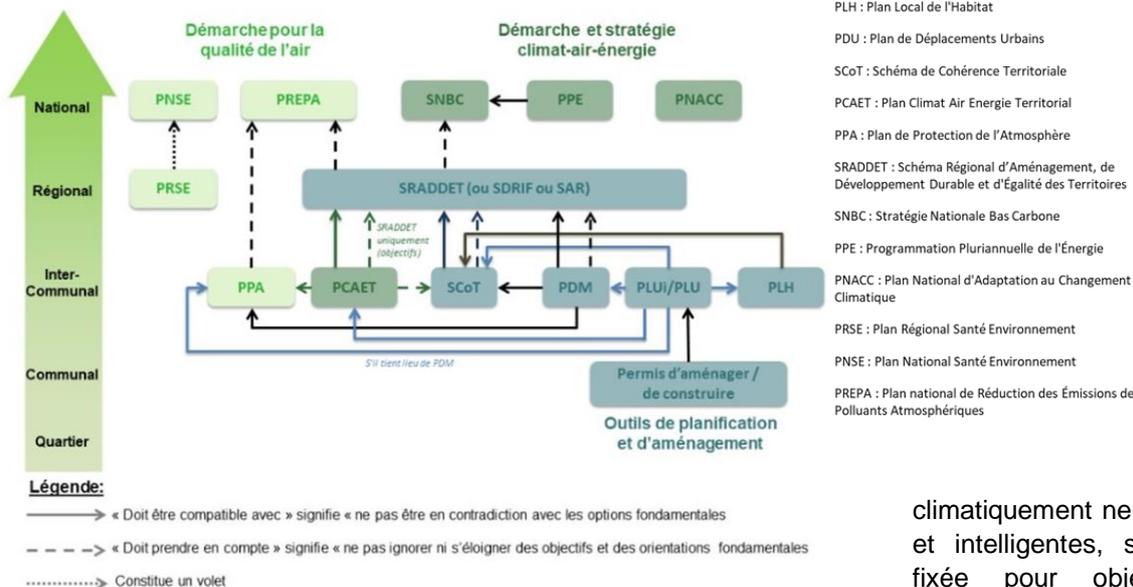


Ces directives ont incité la France à renforcer ses politiques climatiques en introduisant les PCAET. Outil de planification stratégique et opérationnelle, il a été instauré par la loi Grenelle II (2010) et renforcé par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), qui vise à coordonner les actions locales pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le PCAET est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants (art. L229-26). Le PCAET poursuit plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels autour d'enjeux air-énergie-climat afin d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Effectivement, les collectivités portent de nombreuses compétences liées au climat à l'échelle locale, telle que la mobilité et les déchets.

Le programme d'actions réglementaire du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un élément central de ce dispositif de planification. Il détaille les mesures concrètes et chiffrées que le territoire mettra en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie territoriale du PCAET. Le programme d'actions comprend un ensemble de mesures organisées autour des principaux axes du PCAET : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), amélioration de la qualité de l'air, développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi qu'adaptation au changement climatique. Le programme d'actions est évolutif et peut être révisé en fonction des résultats obtenus, des nouvelles orientations politiques, des avancées technologiques, ou des changements dans les conditions locales et globales. Cette révision permet de maintenir le PCAET pertinent et efficace tout au long de sa durée.

Les PCAET font partie des documents de planification stratégique au même titre que les SCoT, PLU, PLUi, SRCAE, PLH, PPA, etc. L'importance réside dans la cohérence entre tous ces documents. Pour rappel, le PCAET doit être compatible avec le SRCAE et les orientations du SRADDET intitulé "Ici 2050" ; il doit prendre en compte le SCoT, les objectifs du SRADDET et la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Sur la partie « Air », le PCAET doit être compatible avec le PPA.

Le plan climat s'inscrit dans une série d'initiatives et d'objectifs établis aux niveaux européen, national, régional départementale et local. Il sert de moyen pour la Métropole d'intégrer les actions menées par ces grandes instances dans ses compétences qui lui sont propres. En tant que niveau opérationnel des grands projets, la Métropole, par son engagement dans le programme européen des 100 villes



- PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- PLH : Plan Local de l'Habitat
- PDU : Plan de Déplacements Urbains
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
- PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
- SRADEET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
- PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- PRSE : Plan Régional Santé Environnement
- PNSE : Plan National Santé Environnement
- PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

climatiquement neutre et intelligentes, s'est fixée pour objectif l'année 2030 afin de

promouvoir le changement par l'action et d'inspirer tous les acteurs à tous les niveaux. L'articulation de son plan climat et biodiversité avec le Contrat de Ville Climatique met en avant la traduction concrète de la volonté de Dijon Métropole d'accélérer la transition énergétique par une mobilisation et un engagement de tous les acteurs, en définissant une feuille de route partagée et formalise une trajectoire financière.

Echelle européenne :

Legislation	Description
European Green Deal	Le premier objectif est de réduire les émissions nettes de GES d'au moins 55% d'ici à 2030.
SECAP of Covenant of Mayors for Climate & Energy	Une initiative qui rassemble des collectivités locales engagées à réduire les émissions de 55 % d'ici 2030, à renforcer la résilience et à rendre compte des progrès accomplis.

Echelle nationale :

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015)	La loi vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et citoyennes, citoyens, l'accès à l'énergie à un coût compétitif.
Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)	Outil de pilotage de la politique énergétique qui fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie.
PNPD (Plan national de prévention des déchets)	Piloté par le ministère de la transition écologique, il vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les action à mettre en œuvre.
Stratégie nationale d'économie circulaire	Vise à accélérer le recyclage des déchets et la transition vers l'économie circulaire. La stratégie recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux vise à relever ces défis pour 5 matériaux.
Stratégie nationale biodiversité (SNB)	Traduit l'engagement de la France au titre de la convention internationale sur la diversité biologique (réduire les pressions, protéger et restaurer les écosystèmes, susciter des changements)

PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) 2022-2025	Il fixe la stratégie de l'Etat pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national pour respecter les exigences européennes.
--	--

Echelle régionale :

SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027	Ce schéma directeur fixe la stratégie pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques en 2027 dans le bassin Rhône-Méditerranée.
SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone)	La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone
SRADDET	Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est un document de planification stratégique élaboré par la région Bourgogne-Franche-Comté. Il vise à coordonner et à harmoniser les politiques publiques dans plusieurs domaines clés, en vue d'un développement équilibré et durable des territoires régionaux.
SRCAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Bourgogne)	Ses orientations doivent faciliter et renforcer la cohérence régionale des politiques publiques engagées en intégrant les problématiques de pollution atmosphérique, de qualité de l'air, de réduction des émissions de GES, de développement des EnR et les orientations en matière d'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique.
SRCE (Schéma régional de cohérence écologique de Bourgogne)	Approuvé en mars 2015, il définit la trame verte et bleue régionale ainsi que les principales orientations associées aux espaces qui la constituent à travers un plan d'actions stratégiques.
Stratégie Régionale pour la biodiversité de BFC 2020-2030	L'objectif est d'élaborer un cadre commun d'intervention et d'initier une dynamique à tous les échelons de décisions. Depuis 2020 et avec l'aide de l'Agence Régionale de la Biodiversité, la Région s'emploie à mettre en œuvre cette stratégie dans tous ses domaines d'intervention.

Echelle départementale :

SAGE de l'Ouche	Cet outil permet de planifier une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'objectif est de définir les conditions acceptables d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages.
SAGE de la Vouge	Sur le même principe que le SAGE de l'Ouche, il est adopté en 2014 et est doté d'un objectif de « préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique ».
SAGE de la Tille	Adoptée en 2022, le document possède un enjeu de préserver et d'améliorer les fonctionnalités des cours milieux aquatiques et humides.

Echelle locale :

SCoT	Cadre de référence pour les politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement commercial, d'environnement ... Approuvé le 9 octobre 2019, il met notamment en avant la protection des réservoirs de biodiversité, la préservation dans le
------	--

	temps des corridors écologiques et le maintien de la trame bleue dans un bon état écologique.
PLUiHD	Le PLUiHD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Déplacements) est un document de planification urbaine élaboré au niveau intercommunal en France. Il combine plusieurs volets essentiels de l'aménagement du territoire et du développement local, notamment l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Il doit être compatible avec le PCAET. A noter qu'il définit les trames verte et bleue du territoire.
Schéma directeur cyclable 2023-2030	L'objectif est de permettre au plus grand nombre de se déplacer à vélo sur le territoire de la métropole, quel que soit le trajet. Pour atteindre 12% de part modale vélo à horizon 2030, il est nécessaire de rassurer en sécurisant les nombreux usagers prêts à utiliser le vélo.
Dijon, Alimentation durable 2030 : ProDij	Dijon métropole poursuit comme objectif de démontrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité de transformation d'un territoire, d'un point de vue tant environnemental, économique que social et souhaite fédérer le plus grand nombre d'acteurs publics, privés, académiques, industriels, d'habitants et associer plusieurs collectivités territoriales.
PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)	Approuvé en 2014, il s'agit d'un plan d'actions qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener dans la zone concernée les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées réglementairement.
Schéma directeur des énergies	Le SDE est un document stratégique élaboré par une collectivité territoriale, une région ou une intercommunalité, visant à définir les orientations et les actions prioritaires en matière de politique énergétique sur un territoire donné. Ce schéma est essentiel pour planifier la transition énergétique, améliorer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables.

Les chiffres clés de Dijon Métropole

Indicateurs Gaz à effet de serre

Domaine	Sous-domaine	Indicateurs	Données	Unités	Année de référence	
Emissions de gaz à effet de serre 	Bâtiment	Emissions des bâtiments (résidentiels + tertiaires)	298 072	tCO2	2022	
	Mobilité	Emissions transports	265 706,81	tCO2	2020	
		Consommation d'énergie	1270	GWh	2022	
	Déchets	Emissions des déchets	77 375,44	tCO2	2020	
	Industrie manufacturière	Emissions de l'industrie manufacturière	77 297	tCO2	2022	
	Agriculture	Emissions de l'agriculture	9 469	tCO2	2022	
		Stockage carbone de l'agriculture	18	%	2022	
	Energie	Production locale d'énergie renouvelable	474	GWh	2021	
Industrie de l'énergie	Emissions de l'industrie de l'énergie	54 038,61	tCO2	2020		
Captage du carbone et émissions résiduelles	Quantité de séquestration permanente de GES	13 400	tonnes	2018		

Santé publique & Environnement

Domaine	Sous-domaine	Indicateurs	Données	Unités	Année de référence	
Santé publique & environnement 	Qualité de l'air	Concentration PM2.5	7 (Péjoces)	µg/m3	2022	
		Concentration PM10	16 (Péjoces)	µg/m3	2022	
		Concentration NO2	19 (Trémouille)	µg/m3	2022	
	Pollution sonore	Population exposée LDEN >=55dB	58	%	Entre 2014 et 2018	
		Population exposée Lnight >=55dB	29,4	%	Entre 2014 et 2018	
	Effet d'îlot de chaleur urbain (ICU) Augmentation de la température et incidence des vagues de chaleur	Incidence de la canicule	9 à 10	Jours > 30*	Entre 1959 et 2009	
Qualité de vie, attrait et esthétique de l'environnement bâti	Espaces verts	74,4	Km²	2014		
Accès équitable et abordable au logement	Précarité énergétique	21	%	2022		

Inclusion sociale, innovation sociale, démocratie et co-bénéfices culturels

Domaine	Sous-domaine	Indicateurs	Données	Unités	Année de référence	
Inclusion sociale, innovation, démocratie et impact culturel Co Bénéfices 	Amélioration de la justice sociale	Coefficient de GINI	0,348	✗	2009	
	Fonctionnement des institutions démocratiques	Participation des électeurs	77,7	%	2022	
	Changement de comportement en faveur d'un mode de vie et de pratiques à faible émission de carbone	Part modale des modes des transport verts et TC	47	%	2016	

Economie

Domaine	Sous-domaine	Indicateurs	Données	Unités	Année de référence	
Economie 	Investissement dans la R&D	intensité de la recherche	UB : 32 labos & 1500 chercheurs		2008	
	Une économie prospère	PIB	69 714	Euros	2020	GDP
	Entrepreneuriat local et entreprises locales	Nouvelles entreprises	4 091		2022	

Efficacité des ressources

Domaine	Sous-domaine	Indicateurs	Données	Unités	Année de référence	
Efficacité des ressources 	Déploiement des cycles de matériaux et de l'économie circulaire	Taux de recyclage pour des flux de matériaux spécifiques	404	tonnes	2023	
	Gestion de l'eau	Consommation d'eau des ménages	104	Litres/jour/habitant	2022	
	Pratiques de gestion de l'utilisation des sols	Taux de croissance de la surface urbanisée	0,86	%	2012 à 2018	

Biodiversité

Domaine	Sous-domaine	Indicateurs	Données	Unités	Année de référence	
Biodiversité 	Forêt urbaine, plantations et amélioration de la santé des plantes	Pourcentage du couvert végétal dans la ville	17,5	%	2022	
	Espèces non invasives et pollinisateurs	Évolution du nombre d'espèces d'oiseaux dans les zones bâties de la ville	277	Nombre d'espèces	2023	

